



COMMUNE D'UCCLE
Déclaration sur l'honneur -
Enregistrement de la carte PMR

La Commune d'Uccle propose une solution de préenregistrement afin de réduire les erreurs liées à la difficulté de voir à distance la carte de stationnement pour personnes handicapées derrière le parebrise du véhicule. Nous pouvons si vous le souhaitez associer, dans notre base de données, l'immatriculation de votre véhicule à votre statut de personne à mobilité réduite, et ainsi empêcher toute erreur dans le contrôle de votre véhicule. Ceci, bien entendu, ne vous dispense pas d'apposer votre carte derrière le parebrise de votre véhicule, conformément au Code de la route.

Nom-Prénom:

N° de la carte PMR:

N° plaque d'immatriculation du véhicule de
référence:

☎ :

Mail:

Document à joindre à toute demande:

- Copie recto-verso de la carte d'identité du détenteur de la carte PMR
- Copie recto-verso de la carte PMR
- Copie recto-verso du certificat d'immatriculation PARTIE 1

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur que les renseignements repris ci-dessus sont corrects et accepte l'enregistrement:

Les données transmises via le présent formulaire seront traitées dans le strict respect de la législation relative au respect de la vie privée. Elles seront utilisées exclusivement dans le cadre du contrôle du stationnement.

.....
(date et signature)